

COMMUNE DE SAINT GERAUD DE CORPS**Séance du 01 février 2024****Membres en exercice :****11**

Date de la convocation: 25/01/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry BOIDÉ***Présents : 11****Votants: 11****Pour: 11****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Thierry BOIDÉ, Bernard CLERET, Christian TORREGROSSA, Caroline BARUTHEL, Michèle BONNIN, Jérôme COCOUARD, Florence PEYTUREAU, Guy VERHAEGHE, Jean BARRAUD, Annie PAULHIAC, Stéphane GIBAUD**Représentés:****Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance: Jean BARRAUD****OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement - saint_geraud_de_corps - DE_2024_002**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOIDÉ Thierry

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 101 049.58

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	60 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	101 049.58
Résultat cumulé au 31/12/2023	101 049.58
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	101 049.58
Affectation obligatoire	
- l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	101 049.58
Solde disponible affecté comme suit:	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	

B.DEFICIT AU 31/12/2023

Déficit résiduel à reporter - budget primitif